

Le marché de Jimani/Malpasse a été une nouvelle fois bloqué, □ mardi 13 janvier 2015 en raison d'un prélèvement d'une taxe de 2500 pesos réclamée par les autorités dominicaines aux étudiants-es et aux commerçants-es haïtiens qui ont passé plus de 30 jours en République Dominicaine.□

Les syndicalistes de l'Association des Transporteurs et Travailleurs de Malpasse (ATTM) à Fonds-Parisien ont entamé depuis le lundi 12 janvier, un mouvement de grève pour exiger des autorités dominicaines l'annulation de cette mesure déclarée illégale. Ils entendent aussi dénoncer les rapatriements en série d'Haïtiens/Haïtiennes ayant débuté le 2 janvier écoulé, a appris le GARR.

Les 12 et 13 janvier 2015, les usagers/usagères qui étaient venus (es) effectuer leurs transactions au marché frontalier de Jimani, étaient obligés (es) de rebrousser chemin à cause des activités commerciales qui ont été paralysées, selon des témoignages recueillis.

Le Responsable de l'ATTM, Romain Dérissaint a dénoncé la décision prise par les autorités dominicaines qui exigent à chaque commerçant-e haïtien (e) la présentation d'un passeport valide pour avoir accès au marché frontalier de Jimani.

«Comment comprenez-vous que les autorités dominicaines demandent à un (e) commerçant

(e) de présenter son passeport pour traverser la frontière tandis qu'il/elle va faire une transaction temporaire ? », s'est-il interrogé.

Le syndicaliste a par ailleurs dénoncé les mauvais traitements subis par les migrants-es haïtiens (es) au cours des rapatriements.

Pour seulement le 12 janvier 2015, 43 Haïtiens dont 13 femmes et 8 enfants ont été rapatriés à la frontière de Jimani/Malpasse. Ces personnes rapatriées ont été interceptées dans les rues de la République Dominicaine tandis qu'elles vauaient à leurs occupations ordinaires.

«Je travaille comme femme de ménage chez une Dominicaine. J'étais toute surprise quand des agents de la migration étaient venus me chercher chez moi avec mes 4 enfants pour ensuite me reconduire à la frontière de Jimani.», a-t-elle confié, le 12 janvier 2015, à deux représentants du GARR qui étaient sur place.

Soulignons que depuis la signature du Protocole d'accord sur les mécanismes de rapatriements d'Haïtiens paraphé le 2 décembre 1999 par les autorités haïtiennes et dominicaines, le GARR a toujours dénoncé sa violation pendant les rapatriements. Il ne cesse de plaider jusqu'à date pour son application effective.

Écrit par HPN/Garr

Mercredi, 14 Janvier 2015 12:07

Une rencontre binationale à laquelle ont participé des représentants de la Police nationale haïtienne et dominicaine, des syndicalistes de transport et le général des Forces armées dominicaines a été tenue sur la frontière de Jimani dans l'après-midi du 12 janvier 2015. Au terme de cette rencontre, aucune décision favorable à la résolution de ce conflit n'a été prise. Une autre est prévue ce vendredi 16 janvier en vue du déblocage des activités commerciales à la frontière de Jimani/Malpasse.